

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

RW 80.072
Objet
Plaçage sur le domaine
public (attractions,
variétés, cirques, etc.)

DATE DE CONVOCATION

19 mai 1980

DATE D'AFFICHAGE

19 mai 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt trois mai à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD
BOUCHET, BUJARD, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET,
BOISARD, GUICHAOUA, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, MAURELLET,
PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DUFOUR par M. LIS, BOULAN par M. BROTRÉAU,
MONTRON par M. POUMAILLOUX, Mme TACQUET par M. BUJARD.

Absents : MM. POUGET, VIAUD, TETARD.

Monsieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

Par délibération du 16 novembre 1979, le Conseil Municipal a
fixé le tarif de plaçage des cirques à 2 500 F par jour.

La Commission des Finances réunie le 20 mai 1980 propose de
modifier ce tarif en instituant un tarif de plaçage pour les
spectacles, attractions, variétés, cirques, etc... (sous chapiteaux,
bulles, etc...) en fonction de leur surface totale occupée au sol.

Ce tarif n'existe pas actuellement.

Il serait le suivant :

	en saison 15/6 au 15/9	hors saison
Pour une surface totale occupée jusqu'à 250 m2.....	600 F par jour	200 F par jour
Pour une surface totale occupée jusqu'à 500 m2	1 200 F par jour	400 F "
Pour une surface totale occupée jusqu'à 700 m2	1 800 F par jour	600 F "
Pour une surface totale occupée de plus de 700 m2	2 700 F par jour	900 F "

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Commission des Finances en date du 20 mai 1980,

DECIDE :

- de fixer comme suit à compter du 1er juin 1980 le tarif de plaçage sur le domaine public communal des attractions, variétés, cirques :

	<u>en saison</u> (15/6 au 15/9)	<u>hors saison</u>
Surface totale occupée :		
jusqu'à 250 m2	600 F par jour	200 F par jour
jusqu'à 500 m2	1 200 F par jour	400 F par jour
jusqu'à 700 m2	1 800 F par jour	600 F par jour
de plus de 700 m2	2 700 F par jour	900 F par jour

- que la recette correspondante sera encaissée sur le chapitre 967-6 article 7 151 du Budget 1980.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

